

Informations aux Montbronnais

Compte-rendu des principales décisions de la réunion du Conseil Municipal

Du 4 septembre 2008

Une nouvelle rue à Montbron

Le Conseil Municipal a choisi un nom pour la rue du nouveau lotissement en cours de réalisation au lieu dit « Chez Briquet » : cette rue sera baptisée « rue du frêne » en raison de la présence de cet arbre sur le terrain.

Un espace pour les associations et les jeunes dans votre commune

Un nouvel espace à destination des jeunes et des associations ouvre ses portes à Montbron : il est situé Allée des Stades, à côté du Collège, à l'emplacement de l'ancien Mille-club. Il comprend une grande salle, trois salles réservées aux associations montbronnaises et un espace jeune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- A décidé de baptiser ce lieu « espace Serge DUREPAIRE » comme l'ont proposé le Maire et le Premier Adjoint, M. DUREPAIRE ayant été un personnage montbronnais qui a beaucoup œuvré pour les jeunes de la Commune.
- A attribué les trois salles dédiées aux associations à l'USAM (football), à l'AMSL (hand-ball) et aux Ateliers Créatifs montbronnais.

Dans un deuxième temps, le Conseil Municipal a établi les modalités pratiques d'utilisation de la grande salle :

- Il a été décidé de réserver la grande salle aux associations montbronnaises et aux jeunes de moins de vingt-cinq ans de la Commune selon les modalités suivantes :
 - La salle sera louée à titre gracieux aux associations montbronnaises,
 - Et pour une somme de 30 euros pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans de la Commune.

A la Mairie

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le désir exprimé par Madame Maryse JOSLET, de travailler à temps partiel, à concurrence de 80 % (quatre vingt pour cent) de ses obligations hebdomadaires de service. Le Maire rappelle que Madame Maryse JOSLET est employée à temps complet dans les services administratifs de la mairie et qu'elle travaille déjà à temps partiel depuis le 1^{er} février 1996. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande présentée par Madame Maryse JOSLET, pour une durée de 12 mois à compter du 01 août 2008.

Le plan local d'urbanisme (PLU)

Le Maire a invité le Conseil Municipal à débattre du projet tel qu'il sera arrêté dans un délai légal de deux mois à compter de cette réunion, conformément au Code de l'Urbanisme. Le Conseil a donné son accord de principe sur le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est à ce jour.

Calendrier prévisionnel du PLU

1. **Débat du Conseil Municipal** sur le plan local d'urbanisme lors de la réunion du **4 septembre 2008**.
2. **Arrêt du PLU** : Délais de 2 mois après le débat en Conseil, début **novembre 2008**.
3. **Transmission du projet aux autres administrations** : délai de réponse de 3 mois, **février 2009**.
4. **Enquête publique** : elle dure 1 mois minimum, **mois de mars 2009**,
5. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour remettre son rapport : **avril 2009**.
6. **Examen des résultats** de l'enquête et modifications éventuelles du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal. **Approbation du PLU** par le Conseil Municipal en **mai 2009**. Le document est tenu à la disposition du public
7. **Affichage en mairie** durant 1 mois/ **transmission du dossier au préfet** : **mai 2009**
8. **Opposabilité du PLU en juin 2009**. Le PLU est exécutoire 1 mois après sa transmission au Préfet et accomplissement des mesures de publicité